

Communiqué de presse

Nouvelle étude de BPCE L'Observatoire : 15 millions de Français sont aidants et parmi eux 55 % ont une activité professionnelle

Paris, le 28 septembre 2023

BPCE L'Observatoire dévoile les résultats de sa nouvelle étude sur les aidants⁽¹⁾. Pour sa première étude, en 2021, BPCE L'Observatoire s'était notamment penché sur la question de l'argent dans la relation d'aide. Pour cette nouvelle édition, le thème mis à l'honneur est celui du travail. Les problématiques pour concilier vie d'aidant et vie active sont parfois lourdes. Ce sujet de société est d'autant plus important que 37 % des aidants estiment que la personne aidée est très ou extrêmement dépendante d'eux.

En France, près de 9 millions de personnes présentent un handicap ou une perte d'autonomie⁽²⁾, un chiffre qui devrait augmenter avec l'accélération du vieillissement de la population. Les premières générations du *baby-boom* ont désormais atteint 75 ans et d'ici à 2030, la France comptera chaque année en moyenne 240 000 personnes supplémentaires âgées de 75 ans et plus. Il s'agit sans aucun doute de l'un des défis majeurs de la décennie.

Les aidants sont donc aux avant-postes des bouleversements démographiques actuels. Leurs difficultés sont nombreuses : manque de temps, coût de l'accompagnement, pénurie d'aides professionnelles, complexité de l'organisation de l'aide...

Les proches aidants : un phénomène massif

BPCE L'Observatoire identifie 15 millions d'aidants en France : des personnes apportant une aide à un proche qui rencontre des difficultés dans sa vie quotidienne en raison de son état de santé, d'un handicap ou de son âge.

Dans 61 % des cas, la personne aidée est un ascendant (parent, beau-parent, grand-parent). La part des aidants non familiaux est minoritaire mais loin d'être négligeable (11 %).

Neuf aidants sur dix considèrent que l'aide qu'ils apportent à leur proche est importante ou très importante, mais la charge horaire est très inégale entre les aidants mobilisés quasiment en continu – souvent conjoints ou parents d'une personne malade ou handicapée, habitant le même domicile – et ceux qui apportent une aide plus ponctuelle. **37 % des aidants estiment que la personne aidée est très ou extrêmement dépendante d'eux.**

Le coût de l'aide : un montant conséquent

50 % des aidants interrogés déclarent prendre en charge certaines dépenses ou versent une aide financière, principalement pour couvrir les dépenses courantes. **Pour près d'un tiers de ces aidants, le montant de l'aide est supérieur à 250 euros par mois**, une charge qui peut s'avérer conséquente.

Plus les revenus de l'aidant sont élevés, plus le soutien financier est fréquent et les montants importants. Cela explique en partie que l'aide financière soit jugée largement « supportable » pour 49 % d'entre eux, même si **58 % déclarent avoir dû renoncer à des projets ou à des achats en raison de ces coûts**. 12 % estiment que ce coût est au-delà de leurs capacités (vs 7 % en 2020 - Etude de BPCE L'Observatoire).

Un impact sur la carrière professionnelle des aidants

Selon l'étude de BPCE L'Observatoire, **environ 55 % des aidants exercent une activité professionnelle en tant que salariés ou indépendants**. Ces aidants actifs souhaitent massivement continuer à travailler : l'emploi constitue une source de revenu, mais aussi un collectif, un statut, une carrière... et une soupape.

L'enjeu porte principalement sur l'organisation du travail : modification des horaires ou des jours de travail, absences en urgence, congés spécifiques...

Au total, 43 % des aidants en activité professionnelle déclarent avoir modifié leur organisation de travail. Ce taux est nettement plus marqué chez les indépendants (58 %) que chez les salariés (36 %), les indépendants bénéficiant davantage de liberté pour fixer leurs horaires.

Parmi les salariés, les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir réduit leur temps de travail, alors que les hommes salariés aidants modifient davantage leur emploi du temps et ont recours plus fréquemment au télétravail. **De fait, 29 % des femmes salariées aidantes occupent un poste à temps partiel, contre 13 % des hommes salariés aidants**. Les femmes sont également plus nombreuses à avoir renoncé à leur activité professionnelle pour aider un proche : 80 % des aidants au foyer sont des femmes et 43 % d'entre eux ont dû arrêter de travailler en raison de leur situation d'aidant.

Être aidant peut également être un frein sur l'évolution des carrières : **44 % des aidants en activité professionnelle estiment que ce rôle d'aidant les a conduits à refuser des opportunités**, telles qu'une promotion, un changement de poste, une nouvelle offre d'emploi.

Salarié aidant et employeur : l'importance du dialogue

Environ un salarié aidant sur trois a informé son employeur de sa situation par souci de transparence (40 %) ou pour préserver la relation de confiance (28 %). **Pour 93 % d'entre eux, l'annonce se passe bien**, voire très bien (49 %).

Pourtant, seuls 36 % des salariés aidants se sentent soutenus par leur employeur. Ce chiffre assez bas mérite d'être nuancé, car plus les troubles de la personne aidée sont sévères, plus la situation des aidants semble prise en considération par l'employeur. En effet, 70 % de ceux qui doivent s'absenter plusieurs fois par mois ont ce ressenti.

D'autres résultats mettent en lumière une forme d'inégalité entre les salariés aidants. **Ceux qui exercent une profession CSP+ se sentent davantage épaulés (43 %), de même que ceux qui exercent des fonctions managériales (51 %)**. En termes de revenus et de patrimoine, les salariés aidants les plus modestes sont ceux qui se sentent les moins accompagnés, à l'inverse des ménages aisés. Par ailleurs, les hommes se sentent un peu plus soutenus que les femmes (38 % contre 33 %).

Des employeurs souvent mal informés et démunis

23 % des dirigeants de TPE-PME disent avoir connaissance de la situation d'aidants de leurs salariés.

Au total, **85 % des responsables de ces structures déclarent proposer au moins un dispositif** susceptible de répondre aux besoins des aidants. Le plus souvent, il s'agit de mesures globales à la disposition de l'ensemble des salariés. Les dispositifs plus spécialisés (don de jours de repos entre collègues ; congé proche aidant, de présence parentale, de solidarité familiale ; formations, réunions ou supports d'information dédiés ; accès à des services d'accompagnement spécifique) sont moins souvent cités.

Les dirigeants privilégient une approche au cas par cas (52 %) : très peu déclarent avoir mis en place une politique structurée (1 %), y compris parmi les plus grandes PME. **Dans 45 % des cas, les répondants reconnaissent que le sujet des aidants n'est tout simplement pas abordé.** En cause : le manque de temps, la méconnaissance des dispositifs, mais aussi un potentiel de déstabilisation de l'activité plus fort que dans les grandes entreprises.

Cependant, les dirigeants de TPE-PME ont bien conscience de leur rôle auprès de leurs salariés aidants. **Pour 89 % d'entre eux, accompagner les salariés aidants est une manière d'être un employeur engagé et responsable.**

Cette prise de conscience du rôle sociétal de l'entreprise s'inscrit dans l'évolution de la société. Le sujet des aidants fait écho à un élargissement des attentes vis-à-vis des entreprises, au-delà de leur stricte fonction économique, ainsi qu'à une transformation plus fondamentale du rapport des Français au travail.

- (1) L'étude de BPCE L'Observatoire repose sur deux enquêtes exclusives menées avec l'Institut CSA
- une enquête quantitative auprès de 2009 Français de 15 ans et plus, et d'un suréchantillon d'aidants permettant d'avoir une base totale de 1 671 aidants (enquête *online* du 10 au 24 juillet 2022) ;
 - une enquête quantitative auprès de 544 entreprises de 6 à 499 salariés (enquête par téléphone du 4 octobre au 10 novembre 2022) complétée par 10 entretiens téléphoniques (entretiens individuels menés en décembre 2022 et janvier 2023).
- (2) Drees, Etudes et résultats n°1254, Marie Rey, février 2023.

À propos du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE est le deuxième acteur bancaire en France. Avec 100 000 collaborateurs, il est au service de 35 millions de clients dans le monde, particuliers, professionnels, entreprises, investisseurs et collectivités locales. Il est présent dans la banque de proximité et l'assurance en France avec ses deux grands réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Palatine et Oney. Il déploie également au niveau mondial les métiers de gestion d'actifs et de fortune, avec Natixis Investment Managers, et de banque de grande clientèle avec Natixis Corporate & Investment Banking. La solidité financière du Groupe est reconnue par quatre agences de notation financière avec les notes LT de rang senior préféré suivantes : Moody's (A1, perspective stable), Standard & Poor's (A, perspective stable), Fitch (AA-, perspective négative) et R&I (A+, perspective stable).

Contacts presse Groupe BPCE

Fanny Kerecki : 33 (0)6 17 42 16 33
fanny.kerecki@bpce.fr

Emma Chollet : 33 (0)6 12 39 34 02
Emma.chollet@bpce.fr



groupebpce.com

